CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 7 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-136

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-neuf heures,
Présents :	46	le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés :	17	la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs :	14	après convocation légale en date du 1er juillet 2025, sous la
Votants :	60	Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :
MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :
MME Béatrice ANTONY, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marine NEGRE, MME Sylvie PORTAL, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Louis NAVECH
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à MME Annick MALLET
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER
M. Axel JOURQUIN donne pouvoir à MME Olivia GUEROULT
M. Jean-Marie MEZANGE donne pouvoir à M. David VITAL
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Frédéric ASTRUC
M. Jean-Claude PRIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
MME Bernadette RESCHE donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le 11 JUIL. 2025 , conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 11 JUIL. 2025

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250707-DELIB2025-136-DE
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT/PCAET

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-273 en date du 18 décembre 2024 relative à l'approbation de l'engagement de l'opération et demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2025 – REHABILITATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE CHAUDES-AIGUES DANS LES LOCAUX DU MOULIN JUERY - APPROBATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025 AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL/DETR ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial Est Cantal (PCAET) adopté le 27 juin 2024 ;

Considérant la décision de l'Etat d'allouer une enveloppe spécifique Fonds vert aux collectivités ayant adopté leur PCAET ;

Considérant l'enveloppe PCAET Est-Cantal mobilisable, fixée par l'Etat à hauteur de 580 000 € et la répartition définie pour chaque EPCI ;

Considérant que cette enveloppe PCAET Est-Cantal mobilisable est répartie par l'Etat entre Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, toutes deux dotées d'un PCAET ;

Considérant la possibilité pour Saint-Flour Communauté de mobiliser une enveloppe maximum de 383 000 €, soit 66% de l'enveloppe Est-Cantal ;

Considérant la liste de projets ci-dessous que Saint-Flour Communauté envisage de positionner auprès de ces crédits ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif du 30 juin 2025 ;

Récapitulatif PCAET Fonds Verts 2025			
	Montant de l'opération	**Subventions maximales à solliciter**	
Maillage des bureaux d'informations touristiques : 2nde phase restructuration du Moulin Juéry	755 986,00 €	236 510,80 €	*31%*
Centrale d'autoproduction photovoltaïque du pôle sportif du colombier	310 000,00 €	230 000,00 €	*74%*
Rénovation de l'atelier technologique de Saint Flour Communauté pour renforcer l'expertise de la formation agricole et proposer aux agriculteurs un outils promouvant la distribution en circuits courts	342 350,84 €	273 880,67 €	*80%*
Développement du covoiturage	117 000,00 €	70 200,00 €	*60%*
Boucle cyclo touristique de la vallée de la Truyère	90 000,00 €	54 000,00 €	*60%*
Développement des mobilités actives : stationnements et services vélo	180 000,00 €	99 000,00 €	*55%*
Total	1 795 336,84 €	963 591,47 €	

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250707-DELIB2025-136-DE
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- **VALIDE la liste de projets que la collectivité souhaite positionner au titre du Fonds Vert/PCAET dans le tableau ci-avant ;**
- **DECIDE DE SOLLICITER l'État au titre du Fonds vert/PCAET pour un montant maximal global de 383 000 € représentant 66 % d'une enveloppe maximale de 580 000 € ;**
- **AUTORISE Madame le Président à signer toutes pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

POUR : 60 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250707-DELIB2025-136-DE
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025